



## *Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey*

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca)

Courriel : [reception@saintfelixdekingsey.ca](mailto:reception@saintfelixdekingsey.ca)

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

---

### AVIS PUBLIC

#### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 627 CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey QUE;

**Le projet règlement numéro 627 décrétant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 06 février 2023 tel que mentionné lors d'un avis public.**

-Le but du présent règlement est de permettre à la Municipalité de pouvoir exercer un droit de préemption sur son territoire.

-Les objectifs du règlement sont de déterminer le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis à la discrétion du conseil et prévoir les modalités d'exercice de celui-ci.

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, le 07<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

#### **publication**

Je, Alexandre Côté, directeur général / greffier-trésorier, exerçant au 1205, rue de l'Église, à Saint-Félix-de-Kingsey, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant LE RÈGLEMENT NO : 627 CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE a été **Adopté** au conseil lors de la séance ordinaire du 06 février 2023 aux endroits prévus à cette fin le 07 février 2023 conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication ce 07 février 2023 10h14.

---

Alexandre Côté  
Directeur général et greffier-trésorier